



Vous effectuez des visites d'aptitudes au permis de conduire ?

**Pour améliorer votre statut, et défendre vos intérêts** adhérez dès maintenant  
**au Syndicat des Médecins du Permis de conduire !**

## Bulletin d'adhésion 2026

**J'adhère au Syndicat des Médecins Agréés pour le Contrôle Médical  
d'Aptitude à la Conduite**

■ Mme    ■ M<sup>lle</sup>    ■ M.

Nom ..... Prénom .....

Spécialité exercée (*dont médecine générale*) .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone bur. .... Mobile .....

Fax ..... E-Mail .....

**Montant de  
la cotisation :  
50€**

Cette cotisation est entièrement déductible de vos revenus professionnels. Règlement par chèque à l'ordre du SMACMAC. Un reçu justificatif vous sera adressé. Les adhérents CSMF sont de fait adhérents au SMACMAC.  
Pour accéder aux services confédéraux, une adhésion au syndicat départemental est nécessaire. Rapprochez-vous du syndicat CSMF de votre département (coordonnées sur [www.csmf.org](http://www.csmf.org) ou par téléphone au 01 43 18 88 00).

**Paiement en ligne :** <https://www.payassociation.fr/smacmac/cotisations>

**Retournez votre bulletin d'adhésion avec votre règlement au Syndicat  
des Médecins du Permis de Conduire  
79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS**